

2275. Fabrication de levure et autres productions fongiques à vocation alimentaire

2.2 Agro-alimentaire

(Rubrique modifiée par le Décret n°2017-1595 du 21 novembre 2017)

Levure et autres productions fongiques à vocation alimentaire (fabrication de) à l'exclusion des champignons de couche et des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3642.

La capacité de production étant :	
1. supérieure à 2 t/j	(A - 1)
2. supérieure à 200 kg/j mais inférieure ou égale à 2 t/j	(DC)

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/2275-fabrication-levure-autres-productions-fongiques-a-vocation-alimentaire>